

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 V. 120 Vœu relatif à l'accompagnement des entreprises pendant et post crise en matière de déplacements des salarié.s

Le Conseil de Paris,

Considérant la propagation du virus Covid-19 dans le monde depuis décembre 2019 et la crise sanitaire qu'il continue d'engendrer ;

Considérant le caractère global de cette crise sanitaire dont les impacts en termes de santé publique, mais aussi sociaux et économiques, touchent tous les Etats du monde ;

Considérant les bouleversements profonds du quotidien engendrés par les différents décrets qui se sont succédés depuis le début de la crise sanitaire et la grande capacité d'adaptation et de résilience que les citoyen-ne-s ont dû mobiliser malgré les évolutions rapides et parfois contradictoires des restrictions sanitaires ;

Considérant les dernières mesures annoncées au cours de l'allocution présidentielle du 31 mars 2021 et l'émergence de nouvelles restrictions aux effets à nouveau conséquents sur les activités quotidiennes, les habitudes ou les moyens de subsistance de nombreuses personnes ;

Considérant les impacts de la crise sanitaire sur la fréquentation des transports publics et l'importance de veiller à ce que les parts modales dans nos déplacements relatives à la voiture individuelle soient toujours majoritaires ;

Considérant la saturation observée de certaines lignes de transports d'Ile-de-France aux heures de pointe avant la crise sanitaire ;

Considérant la nécessité de conjuguer l'attractivité de nos réseaux de transports avec le besoin de confort à bord avec les nouveaux comportements de protection mutuelle face au virus ;

Considérant les nouvelles modalités de travail induite par la crise sanitaire et notamment le développement du télétravail ;

Considérant la part croissante du recours au vélo dans les trajets domicile-travail et la politique de la Ville de Paris en matière d'itinéraires cyclables sécurisés ;

Considérant la nécessité de tenir compte du fait qu'une part importante des salarié·e·s des entreprises parisiennes et agents des services publics en première ligne travaillant à Paris habitent en grande couronne francilienne et continuent à se déplacer, en horaires décalés, malgré la crise sanitaire ;

Considérant l'importance d'anticiper le retour à une situation à peu près normale de l'activité économique de Paris et d'inscrire la Ville de Paris dans une démarche résiliente et d'évolution de nos modes de déplacements, de travail et de consommation ;

Sur proposition de Frédéric BADINA, de Fatoumata KONÉ, Alice TIMSIT et des élu·e·s du Groupe Écologiste de Paris (GEP),

Émet le vœu que la Ville de Paris :

- s'engage à appuyer et soutenir toute démarche visant à encourager et mobiliser des moyens pour permettre le recours au télétravail, ainsi que le décalage des heures de prise de poste pour limiter la congestion dans les transports publics ;
- travaille avec les instances représentatives patronales et salariales ainsi qu'avec les entreprises pour lever les freins à l'usage du vélo dans les déplacements professionnels ;
- réunisse rapidement les acteurs économiques et les administrations parisiennes afin de préparer et de déterminer collectivement les modalités de retour progressif au travail des salarié·e·s des entreprises et des agents des administrations parisiennes ;
- accompagne le déploiement de cette démarche à l'échelle de la Métropole et de l'Ile-de-France.